

PROJET DE LOI N° 21/86

MONSIEUR LE PRESIDENT

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n° 21/86 portant règlement du compte définitif du budget de l'Etat, gestion 1979-1980.

La parole est à Monsieur Demba SECK, Rapporteur de la Commission des Finances et des Affaires économiques.

MONSIEUR DEMBA SECK

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

La Commission des Finances et des Affaires économiques s'est réunie le 12 mai 1986, sous la présidence de Monsieur Hamet DIOP, à l'effet d'examiner le projet de loi de Règlement du Budget de l'Etat pour la gestion 1979/1980.

Monsieur Mamoudou TOURE, Ministre de l'Economie et des Finances qui représentait le Gouvernement, a indiqué, dans l'exposé des motifs, que le projet de loi de Règlement pour la gestion 1979/1980 entre dans le processus de régularisation entrepris pour l'ensemble des lois de Finances exécutées depuis 1974.

IK - SUR LES CONDITIONS D'EXECUTION DU BUDGET

La loi de Finances 1979/1980 rectifiée par la loi n° 80.08 a arrêté le montant des recettes et des charges de l'Etat à la somme de 134 160 268 000 F. se répartissant ainsi :

| | |
|--------------------------|-----------------|
| - section ordinaire | 110 160 268 000 |
| - section extraordinaire | 24 000 000 000 |

T O T A L 134 160 268 000

Au cours de l'année financière, aucun décret d'avance n'a été pris.

Les opérations du budget général ont fait apparaître un excédent

| | |
|------------------|-------------------|
| de | 11 642 786 432 F |
| de dépenses | 146 511 543 683 F |
| sur les recettes | 134 868 757 251 F |

II. - SUR L'EQUILIBRE FINANCIER ET COMPTABLE DU BUDGET

A) - SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE LA GESTION

Le compte définitif du budget s'établit comme suit :

| | |
|-----------------|-----------------|
| - Recettes..... | 134 868 757 251 |
| - Dépenses..... | 146 511 543 683 |
| - Déficit..... | 11 642 786 432 |

Pour l'équilibre financier et comptable du budget, le présent projet autorise l'affectation de l'excédent des dépenses sur les recettes (11 642 786 432 F) pour transfert de son montant au compte permanent des découverts du Trésor.

B) - SUR LA REGULARISATION DES DEPENSES EFFECTUEES EN DEPASSEMENT DE CREDIT ET L'AJUSTEMENT DES PREVI- SIONS AUX REALISATIONS

Les dépenses de crédits s'élèvent à 21 142 717 278 F et les disponibles à 8 576 157 036 F, soit un excédent global net de 12 566 560 242 F.

Pour les régularisations de réajustements qu'appellent ces résultats, le présent projet de loi prévoit :

1°) en son article 3, l'ouverture de crédits de régularisation pour un montant de 21 142 717 278 F pour la couverture des dépenses exécutées en dépassement de crédits ;

2°) en son article 4, l'annulation de crédits pour un montant de 8 576 157 036 F (crédits non engagés en fin de gestion).

C) POUR LES COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

L'article 6 du présent projet prévoit la régularisation des découverts de 4 comptes.

| | |
|---|------------------|
| - un compte d'affectation spéciale | 12 466 020 466 F |
| - un compte d'opération monétaire | 176 806 207 F |
| - un compte de règlement avec les gouvernements étrangers | 176 908 827 F |
| - un compte d'avances | 23 983 559 F |

TOTAL 12 043 719 059 F

Dans ses conclusions, la Cour Suprême signale à nouveau le non respect des règles d'exécution du budget notamment celles édictées par la loi n° 75-64 du 28 juin 1975 portant loi organique relative aux lois de finances. Les dépassements de crédits sont très importants (21 142 717 278 F) et ceci sans autorisation légale.

Elle met aussi en garde les pouvoirs publics contre l'utilisation abusive des comptes spéciaux comme moyens d'allouer des subventions

à un certain nombre de particuliers et d'organismes.

Elle souhaite enfin que le compte de l'Administration des Finances comporte l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat.

A la lumière de ce qui précède, vos commissaires ont approuvé à l'unanimité le règlement définitif du budget de l'Etat, pour l'année financière 1979/1980 sur la base du projet de règlement et vous demandent d'en faire autant.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la Commission.

Je demande à ceux qui veulent intervenir de se faire inscrire.

Je vous communique la liste des orateurs.

Sont inscrits nos collègues :

Serigne DIOP

Thierno DIOP

La parole est à notre Collègue Serigne DIOP.

Monsieur Serigne DIOP

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, je voudrais simplement signaler que l'on relève dans le rapport, des termes qui ne sont pas du tout appropriés. En effet, le Rapporteur parle d'excédent global net de 12 milliards, alors qu'il s'agit plutôt d'un déficit. Par ailleurs, je pose la question de savoir ce qui explique l'importance des dépassements de crédits et leur renouvellement pratiquement constant. Quels sont les efforts qui ont été déployés pour se conformer au souhait de la Cour Suprême, notamment le respect de la loi 75/64 du 28 juin 1975 portant loi organique relative aux lois de Finances ?

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre Collègue le Président Thierno DIOP.

Monsieur Thierno DIOP

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

.../...

Monsieur le Ministre, je ne parlerai ni de chiffres, ni de concepts, car vous et Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Finances, êtes orfèvres en la matière. Je ne m'aventurerai donc pas sur ce terrain.

Je voudrais simplement, puisque les félicitations vous gênent, vous apporter nos encouragements, parce que, plus que de lois de Règlement, vous nous avez présenté la session dernière, une loi rectificative des finances. Cela mérite d'être souligné, et je pense que les anciens de cette Assemblée nationale, comme notre Collègue Mamour Ousmane BA et autres, peuvent témoigner que c'est tout à fait nouveau. Et je crois que le voeu de la Cour Suprême c'est de rompre effectivement avec ces lois de règlement pour appliquer les dispositions de la loi organique relative aux lois de finances qui recommande de soumettre, au préalable à l'Assemblée, les autorisations nécessaires.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

Monsieur le Rapporteur, avez-vous des observations à faire sur les remarques de notre Collègue Serigne DIOP ?

Monsieur Demba SECK

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, notre collègue Serigne DIOP a parlé d'entendement et de signification littérale de mots. Je ne suis pas économiste, mais un excédent de dépenses peut signifier effectivement un déficit, comme un excédent de recettes peut signifier un bénéfice. J'ai bien dit ici un excédent global de 12 566 560 242 frs CFA.

(Murmures dans la salle)

Monsieur le Président

Mes chers Collègues, nous allons demander l'arbitrage du Ministre de l'Economie et des Finances.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole.

.../...

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je crois qu'il vaut mieux dire un excédent des dépenses sur les recettes ou, tout simplement, un déficit.

L'honorable député Serigne DIOP a posé la question de savoir pourquoi les dépassements de crédits, et quels sont les efforts entrepris pour se conformer aux vœux de la Cour Suprême et de l'Assemblée nationale. Il y a, dans l'exécution du budget, des rectifications qui sont nécessaires, parce que tout ce que l'on fait, tant au point de vue des recettes que des dépenses, est basé sur des projections et des hypothèses susceptibles d'être modifiées si elles ne sont pas réalisées. Dans le cas d'espèce, c'est notamment du côté des dépenses de personnel qu'il y a eu des dépassements. L'on avait le choix entre ne pas payer les salaires ou les payer et être en dépassement. C'est là l'essentiel des dépassements que nous avons constatés dans la loi de Règlement en discussion. Des efforts sont déployés pour cerner de plus près à la fois les dépenses et les recettes. Nous avons obtenu des succès plus ou moins grands selon les secteurs, seulement il reste encore beaucoup à faire pour avoir des prévisions ajustées. C'est impossible finalement, mais nous tâcherons de tendre vers cela. Au fur et à mesure que nous disposons de statistiques, ^{nous affinons} nos instruments d'analyses de projection compte tenu des répercussions des phénomènes imprévisibles comme l'influence du temps sur la récolte, ou la hausse ou la baisse de certaines variables qui ne dépendent ni de l'économie sénégalaise, ni des responsables de la politique économique.

En ce qui concerne la procédure, pendant longtemps, l'usage des certificats administratifs a été de rigueur ce qui n'est pas conforme au texte. Mais, depuis plus de trois ans, c'est par décret présidentiel que se prennent ces modifications. Nous essayons, de plus en plus, de répondre, aux vœux de l'Assemblée nationale et de la Cour Suprême. Cette année, par exemple la présentation du budget d'Investissement est une des exigences formulées, depuis longtemps déjà par ces deux institutions. Donc, lorsque les techniques le permettront, nous nous rapprocherons le plus possible des souhaits exprimés par l'Assemblée.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La discussion générale est close.

Nous passons à l'examen des articles du texte de la loi.

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

MONSIEUR DEMBA SECK

I - Dispositions relatives à l'arrêté des comptes à la détermination et à l'affectation du résultat de la gestion

Article premier : Le compte définitif du budget général de la gestion 1979/1980 est arrêté comme suit :

Budget de fonctionnement

| | |
|--|-----------------|
| - Recettes | 119 592 733 361 |
| - Dépenses | 122 699 938 242 |
| Excédent des dépenses sur les recettes | 3 107 204 881 |

Budget d'Equipement

| | |
|--|----------------|
| - Recettes | 15 276 023 390 |
| - Dépenses | 23 811 605 441 |
| Excédent des dépenses sur les recettes | 8 535 581 551 |

Ensemble

| | |
|---|-----------------|
| - Recettes : 119 592 783 361 + 15 276 023 890 = | 134 868 757 251 |
| - Dépenses : 122 699 938 242 + 23 811 605 441 = | 146 511 543 683 |
| Excédent des dépenses sur les recettes | 11 642 786 432 |

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur l'article premier ?

Je mets aux voix l'article premier.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

.../...

MONSIEUR DEMBA SECK

ARTICLE 2 : Est autorisé le transfert au compte permanent des découverts au trésor de l'exédent des dépenses sur les recettes de ONZE MILLIARDS SIX CENT QUARANTE DEUX MILLIONS SEPT CENT QUATRE VINGT SIX MILLE QUATRE CENT TRENTE DEUX FRANCS.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur l'article 2 ?

Je mets aux voix l'article 2.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

II - Dispositions relatives à l'Ajustement des prévisions aux réalisations

A. Budget général

a) - budget de fonctionnement

ARTICLE 3 / Sont ouverts au titre des dépenses ordinaires des crédits de régularisation d'un montant de VINGT ET UN MILLIARDS CENT QUARANTE DEUX MILLIONS SEPT CENT DIX SEPT MILLES DEUX CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS (21 142 717 200 francs).

Chapitre 120 - DETTE VIAGERE

40 384 517

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

| | |
|---|-------------|
| Chapitre 211 - Dépenses de Personnel..... | 2 146 526 |
| "-" 215 - Dépenses diverses..... | 92 148 655 |
| "-" 216 - Dépenses spéciales..... | 372 400 000 |

.../...

ASSEMBLEE NATIONALE

| | |
|---|------------|
| Chapitre 221 - Dépenses de personnel..... | 19 817 316 |
| "-" 223 - Dépenses d'entretien..... | 69 667 029 |

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

| | |
|--|---------|
| Chapitre 232 - Dépenses de matériel..... | 158 027 |
|--|---------|

PRIMATURE

| | |
|---|-------------|
| Chapitre 301 - Dépenses de personnel..... | 26 234 408 |
| "-" 302 - Dépenses de matériel..... | 120 645 593 |
| "-" 303 - Dépenses d'entretien..... | 4 447 022 |
| "-" 304 - Dépenses de transfert..... | 35 830 658 |

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

| | |
|---|---------------|
| Chapitre 311 - Dépenses de personnel..... | 252 274 341 |
| "-" 313 - Dépenses d'entretien..... | 27 020 345 |
| "-" 314 - Dépenses de transfert..... | 1 913 177 293 |
| "-" 315 - Dépenses diverses..... | 73 692 060 |

MINISTERE DES FORCES ARMEES

| | |
|---|---------------|
| Chapitre 321 - Dépenses du personnel..... | 5 443 756 075 |
| "-" 322 - Dépenses de matériel..... | 958 329 206 |
| "-" 323 - Dépenses d'entretien..... | 46 030 219 |
| "-" 324 - Dépenses de transfert..... | 10 000 000 |

MINISTERE DE L'INTERIEUR

| | |
|---|---------------|
| Chapitre 331 - Dépenses de personnel..... | 5 766 240 696 |
|---|---------------|

MINISTERE DE LA JUSTICE

| | |
|---|------------|
| Chapitre 341 - Dépenses de personnel..... | 73 783 395 |
| "-" 343 - Dépenses d'entretien..... | 9 451 290 |

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

| | |
|---|------------|
| Chapitre 351 - Dépenses de personnel..... | 26 500 254 |
| | .../... |

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

| | |
|---|-------------|
| Chapitre 361 - Dépenses de personnel..... | 681 896 967 |
| "-" 362 - Dépenses de matériel..... | 471 435 064 |
| "-" 365 - Dépenses diverses..... | 119 755 384 |

MINISTERE DE L'INFORMATION CHARGE DES RELATIONS AVEC
LES ASSEMBLEES.

| | |
|---|------------|
| Chapitre 371 - Dépenses de personnel..... | 20 663 571 |
|---|------------|

SECRETARIAT D'ETAT AU BUDGET

| | |
|---|-------------|
| Chapitre 381 - Dépenses de personnel..... | 141 550 599 |
| "-" 382 - Dépenses de matériel..... | 96 905 991 |

MINISTERE DU PLAN ET DE LA COOPERATION

| | |
|---|-----------|
| Chapitre 401 - Dépenses de personnel..... | 615 041 |
| "-" 402 - Dépenses de matériel..... | 4 416 037 |

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

| | |
|---|-------------|
| Chapitre 411 - Dépenses de personnel..... | 375 918 388 |
| "-" 412 - Dépenses de matériel..... | 9 430 654 |
| "-" 413 - Dépenses d'entretien..... | 4 649 524 |

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

| | |
|---|-------------|
| Chapitre 421 - Dépenses de personnel..... | 188 090 506 |
|---|-------------|

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

| | |
|---|------------|
| Chapitre 444 - Dépenses de transfert..... | 10 000 000 |
|---|------------|

SECRETARIAT D'ETAT A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

TECHNIQUE

| | |
|---|-------------|
| Chapitre 451 - Dépenses de personnel..... | 1 638 447 |
| "+" 454 - Dépenses de transfert..... | 314 925 000 |

.../...

MINISTERE DE L'URBANISME, de L'HABITAT ET DE L'ENVIRONNEMENT

| | |
|---|-------------|
| Chapitre 461 - Dépenses de personnel..... | 327 151 019 |
| "-" 462 - Dépenses de matériel..... | 42 660 551 |

SECRETARIAT D'ETAT AUX EAUX ET FORETS

| | |
|---|------------|
| Chapitre 471 - Dépenses de personnel..... | 56 278 850 |
|---|------------|

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

| | |
|---|---------------|
| Chapitre 501 - Dépenses de personnel..... | 1 060 411 594 |
| "-" 502 - Dépenses de matériel..... | 313 814 760 |
| "-" 504 - Dépenses de transfert..... | 156 587 225 |

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

| | |
|--|------------|
| Chapitre 512 - Dépenses de matériel..... | 40 840 374 |
|--|------------|

SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS

| | |
|---|------------|
| Chapitre 521 - Dépenses de personnel..... | 49 086 974 |
| "-" 522 - Dépenses de matériel..... | 74 287 641 |

MINISTERE DE LA CULTURE

| | |
|---|------------|
| Chapitre 531 - Dépenses de personnel..... | 17 360 496 |
|---|------------|

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

| | |
|---|-------------|
| Chapitre 541 - Dépenses de personnel..... | 296 879 374 |
|---|-------------|

SECRETARIAT D'ETAT A LA PROMOTION HUMAINE

| | |
|---|-------------|
| Chapitre 551 - Dépenses de personnel..... | 114 184 806 |
| "-" 552 - Dépenses de matériel..... | 381 825 |

MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE

| | |
|---|------------|
| Chapitre 571 - Dépenses de personnel..... | 14 079 351 |
| "-" 572 - Dépenses de matériel..... | 3 391 092 |

.../...

DEPENSES COMMUNES

| | |
|---|----------------|
| Chapitre 602 - Dépenses communes de matériel..... | 150 499 707 |
| "-" 603 - Dépenses communes d'entretien..... | 237 136 297 |
| "-" 604 - Dépenses communes de transfert..... | 350 159 244 |
| TOTAL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT..... | 21 142 717 278 |

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur l'article 3 ?

Je mets aux voix l'article 3.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR DEMBA SECK

ARTICLE 4 - Sur les crédits ouverts au titre des dépenses ordinaires est annulé le montant de HUIT MILLIARDS SIX XENT TROIS MILLIONS CENT ONZE MILLE TRENTE SIX FRANCS (8 603 111 036 francs).

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Chapitre 211 - Dépenses de personnel..... 2 223 755

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Chapitre 231 - Dépenses de personnel..... 1 327 516

COUR SUPREME

Chapitre 241 - Dépenses de personnel..... 5 273 473

"-" 242 - Dépenses de matériel..... 1 617 385

"-" 245 - Dépenses diverses..... 783 100

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Chapitre 312 - Dépenses de matériel..... 21 286 516

.../...

MINISTERE DE L'INTERIEUR

| | |
|---|-----------|
| Chapitre 332- Dépenses de matériel..... | 8 533 590 |
| "-" 335 - Dépenses diverses..... | 24 269 |

MINISTERE DE LA JUSTICE

| | |
|--|-----------|
| Chapitre 342 - Dépenses de matériel..... | 5 640 494 |
| "-" 344 - Dépenses de transfert..... | 890 132 |
| "-" 345 - Dépenses diverses..... | 3 220 626 |

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE

| | |
|--|------------|
| Chapitre 352 - Dépenses de matériel..... | 11 461 120 |
| "-" 355 - Dépenses diverses..... | 740 000 |

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

| | |
|---|------------|
| Chapitre 364 - Dépenses de transfert..... | 32 682 000 |
|---|------------|

MINISTERE DE L'INFORMATION

| | |
|--|-----------|
| Chapitre 372 - Dépenses de matériel..... | 3 763 748 |
| "-" 374 - Dépenses de transfert..... | 1 500 |

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT

| | |
|---|-------------|
| Chapitre 414 - Dépenses de transfert..... | 120 858 378 |
|---|-------------|

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

| | |
|--|------------|
| Chapitre 422 - Dépenses de matériel..... | 39 315 991 |
| "-" 424 - Dépenses de transfert..... | 10 085 256 |
| "-" 425 - Dépenses diverses..... | 149 491 |

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

| | |
|---|-----------|
| Chapitre 441 - Dépenses de personnel..... | 2 474 941 |
| "-" 442 - Dépenses de matériel..... | 2 764 830 |

SECRETARIAT D'ETAT A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ET TECHNIQUE

| | |
|--|-----------|
| Chapitre 452 - Dépenses de matériel..... | 7 384 891 |
|--|-----------|

SECRETARIAT D'ETAT DES EAUX ET FORETS

| | |
|--|------------|
| Chapitre 472 - Dépenses de matériel..... | 78 789 311 |
|--|------------|

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

| | |
|---|------------|
| Chapitre 511 - Dépenses de personnel..... | 3 853 156 |
| "-" 514 - Dépenses de transfert..... | 53 592 459 |

.../...

| | |
|---|---------------|
| <u>SECRETARIAT D'ETAT A LA JEUNESSE ET AUX SPORTS</u> | |
| Chapitre 524 - Dépenses de transfert..... | 52 154 000 |
| <u>MINISTERE DE LA CULTURE</u> | |
| Chapitre 532 - Dépenses de matériel..... | 13 466 501 |
| "-" 534 - Dépenses de transfert..... | 42 915 190 |
| <u>MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE</u> | |
| Chapitre 542 - Dépenses de matériel..... | 7 751 501 |
| "-" 544 - Dépenses de transfert..... | 43 311 086 |
| <u>SECRETARIAT D'ETAT A LA PROMOTION HUMAINE</u> | |
| Chapitre 552 - Dépenses de matériel..... | 3 873 206 |
| <u>DELEGATION GENERALE AU TOURISME</u> | |
| Chapitre 561 - Dépenses de personnel..... | 11 952 291 |
| C "-" 564 - Dépenses de transfert..... | 18 475 000 |
| <u>MINISTERE DE L'ACTION SOCIALE</u> | |
| Chapitre 574 - Dépenses de transfert..... | 368 |
| <u>SECRETARIAT D'ETAT A LA CONDITION FEMININE</u> | |
| Chapitre 581 - Dépenses de personnel..... | 15 409 306 |
| "-" 582 - Dépenses de matériel..... | 356 843 |
| "-" 601 - Dépenses communes de personnel..... | 4 651 431 349 |
| "-" 605 - Dépenses diverses..... | 3 324 271 967 |
| TOTAL..... | 8 603 111 036 |

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur l'article 4 ?
Je mets aux voix l'article 4.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

.../...

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

b) Budget d'Equipement

ARTICLE 5 - Des crédits d'un montant de SEPT MILLIARDS (7 000 000 000) sont ouverts par la loi 77-67 du 4 juin 1977 portant loi de finances pour l'année financière 1977-1978 au titre de la liquidation des opérations du IVe plan, compte 30-20 04.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Il n'y a pas d'observations sur l'article 5 ?

Je mets aux voix l'article 5.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

MONSIEUR CHRISTIAN VALANTIN

3. Comptes spéciaux du Trésor

ARTICLE 6 - Sont autorisés pour régularisation les découverts ci-après :

| | |
|---|----------------|
| - Compte d'affectation spéciale : | |
| + Compte 30-05 Caisse autonome d'amortissement | 12 466 020 466 |
| - Compte d'opération monétaire : | |
| + Compte 30-41 pertes et profits de change | 176 808 207 |
| - Compte de règlement avec les gouvernements étrangers | |
| + Compte 30-34 compte d'opération avec le trésor français | 176 906 827 |
| - Compte d'avances | |
| + Compte 30-63 avances aux collectivités secondaires | 23 983 559 |
| | <hr/> |
| TOTAL | 12 043 719 059 |

.../...